

**Avis formulés lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
Spécial Départemental de la Haute-Vienne du 14 mars 2017**

**Avis N° 1 : Temps partiels**

Considérant que les personnels demandent des temps partiels pour permettre un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, quel qu'en soit le motif (santé, fatigue liée aux difficultés croissantes du métier, fatigue liée à une gestion difficile de fin de carrière en lien avec le recul de l'âge de départ à la retraite, raisons familiales, choix de vie ...) le CHSCTD demande que tous les temps partiels demandés soient accordés.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA)    ABSTENTIONS : 0    CONTRE: 0

**Avis N° 2 : Procédure de recrutement des postes à profils**

La procédure d'affectation sur des postes à profil génère de la souffrance par incompréhension et sentiment d'injustice. Le CHSCTD recommande que cette procédure s'appuie exclusivement sur des critères objectifs de carrière et qualifications. Si commission d'entretien il y a, ce à quoi nous sommes opposés, le rôle de celle-ci doit se limiter à donner un avis favorable ou défavorable, l'affectation se faisant au barème du mouvement, transparent et connu de tous.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA)    ABSTENTIONS : 0    CONTRE: 0

**Avis N° 3 : Le taux de réalisation des DUERP doit être de 100% à la fin de l'année scolaire 2017-2018**

Pour ce faire, du temps de concertation doit être dégagé sur le temps de travail pour permettre d'impliquer réellement l'ensemble des personnels. Dans le 1<sup>er</sup> degré, du temps doit être prévu sur les animations pédagogiques.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA)    ABSTENTIONS : 0    CONTRE: 0